



© Elodie Maison, Aten

Je coordonne un programme concernant le renforcement des capacités des gestionnaires d'outre-mer : TeMeUm. Le comité de pilotage (copil) où siègent 16 structures s'est vite rendu compte que le financement de déplacements serait nécessaire. Qui dit déplacement (et notamment vol long courrier), dit émission de gaz à effet de serre. Le WWF,

## GESTIONNAIRES-CITOYENS QUAND TEMEUM COMPENSE SON CARBONE...

qui fait partie des membres, habitué aux démarches de compensation, a suggéré dès 2010 de compenser les émissions dues aux projets soutenus.

La majorité a donné son accord de principe. Charge à moi de trouver une méthode et un système permettant de compenser.

J'ai épluché les guides qui concernaient, à l'époque, soit le quotidien d'un particulier, soit le fonctionnement d'une entreprise. Rien sur les programmes ou projets. Scientifique de formation, je me régale des calculs proposés qui me paraissent complexes dans le cadre de notre « petit programme ». Les experts contactés confirment mon impression si nous souhaitons être exhaustifs. Je propose donc dans un premier temps de réduire les calculs au facteur le plus impactant : les vols longs et moyens courriers, mettant de côté l'utilisation de la climatisation, l'éclairage des salles de formation ou les déplacements en voiture. Proposition acceptée par le copil. Seconde étape : faire valider le prix de la tonne équivalent CO<sub>2</sub>, les experts ne sont pas tous d'accord... Après plusieurs appels et visites de sites internet, j'identifie un site de calcul en ligne qualifié de « sérieux » par le WWF. J'opte

pour cette solution et invite les porteurs de projets à compenser eux-mêmes via la plate-forme en ligne. Chou blanc.

Troisième et dernière tentative : je budgétise annuellement la compensation et fait moi-même l'évaluation. Nous provisionnons ainsi plus de 20 k€. Se pose alors la question « comment compenser ? A qui verser cet argent ? ». Le copil envisage de reverser aux gestionnaires d'outre-mer qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité sur place. Nous faisons alors un appel à candidature pour connaître les projets de compensation en outre-mer... Seul un projet de replantation porté par le Conservatoire du littoral à Mayotte répond au critère. Ce sera LE projet de compensation de TeMeUm sur plusieurs années.

Pour moi, cette démarche simplifiée a le mérite d'être réalisable. A défaut d'être exhaustive, elle est pratique et pourra s'améliorer. Par ce biais, nous avons également un bon indicateur de suivi des vols long courrier soutenus par le programme. •

### Laure Vincent,

Chargée de mission Outre-mer  
<http://temeum.espaces-naturels.fr>

## LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN : UNE PRIORITÉ POUR PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

La fragmentation des milieux naturels fait partie des facteurs importants de perte de biodiversité. L'une des principales raisons : l'urbanisation galopante, avec notamment un étalement des zones urbaines pouvant prendre des formes peu denses. Aujourd'hui, avec une tendance de 86 000 hectares par an, c'est l'équivalent

d'un département français qui est urbanisé en seulement dix ans ! Aux portes de l'agglomération parisienne, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse n'est pas épargné par ce phénomène. La construction de vastes quartiers pavillonnaires et de zones d'activités, les réseaux de transports afférents et autres voies de contournements se développent

depuis les années 70. Cela provoque une destruction irréversible d'espaces agricoles et d'habitats naturels et une rupture dans les continuités écologiques. L'étalement urbain est également à l'origine de la banalisation des paysages : rien ne ressemble plus à un quartier de maisons individuelles qu'un autre, en vallée de Chevreuse ou ailleurs. À la perte d'identité des territoires s'ajoutent les problèmes de réseaux, d'accès des habitants aux services et de transports liés à ces formes urbaines.

Pour autant, il est important – et plus encore en Île-de-France – de renforcer ►

# l'agenda

► l'offre de logements. Pour répondre à cela, le PNR a inscrit dans sa charte des enveloppes urbaines dans lesquelles l'urbanisation doit s'intégrer pour préserver espaces agricoles, paysages et milieux naturels sensibles ainsi que des objectifs en matière de densité pour toute nouvelle urbanisation. Afin de trouver des formes urbaines plus compactes, le Parc a expérimenté avec le CETE Île-de-France la démarche BIMBY (Build in my backyard, construire dans mon jardin, par opposition à la posture plus défensive NIMBY – Not in backyard). L'objectif est de permettre une évolution des quartiers pavillonnaires par la création de nouveaux logements sans consommer de nouveaux espaces naturels : découpage parcellaire, extension ou création de nouveaux bâtiments permettant l'accueil de petits logements. Un renouvellement urbain par la densification des quartiers pavillonnaires. Cela passe par des entretiens individuels menés par des architectes pour identifier les besoins et les projets des habitants. C'est ensuite aux élus de choisir le type de projets qu'ils souhaitent voir dans leur commune – au regard des tissus urbains existants, de l'histoire de la commune et de chaque quartier et des voies de communication - en transcrivant certaines règles dans leur Plan local d'urbanisme. Le taux d'artificialisation que l'on observe dans les PNR est la moitié de celui observé dans le reste de la France (1,6% dans les PNR entre 2000 et 2006, contre 3% hors PNR) alors que l'évolution de la population et de l'emploi est presque aussi forte (3,8% contre 5,1% hors PNR). Ces chiffres démontrent que les PNR - dotés de chartes, résultats d'un long travail de concertation avec les acteurs du territoire, et d'équipes de terrain – sont efficaces dans la maîtrise de l'étalement urbain. •

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse :

**www.parc-naturel-chevreuse.fr**

Démarche Bimby : <http://bimby.fr/>

**Fabien Paquier**, directeur adjoint  
f.paquier@parc-naturel-chevreuse.fr

## ATELIER PRATIQUE « PROGRAMME LIFE »

**15 au 16 janvier 2014 - Paris**

Comment préparer son dossier de candidature ? Maîtriser les techniques de montage du dossier de candidature (formulaire, budget...)

- Comprendre la procédure de sélection
- Améliorer la capacité de votre organisation à lever des subventions rapidement
- Apprendre des astuces imparables pour obtenir des subventions européennes.

[marine@eu-europe.eu.com](mailto:marine@eu-europe.eu.com)

## UNIVERSITÉ D'HIVER DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**29 au 31 janvier 2014 - Biarritz**

Dans un contexte marqué par l'imminence d'une nouvelle réforme de la formation, ces journées permettront d'approfondir l'ensemble des enjeux du secteur : son organisation en France et dans le monde, son fonctionnement dans les structures et les territoires, ses perspectives pour les personnes et la société, les pratiques de la formation.

<http://www.centre-inffo.fr/uahfp/?page=programme>

## JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

**2 février 2014**

2014 est l'année internationale de l'agriculture familiale. C'est la raison pour laquelle la Convention de Ramsar a choisi les zones humides et l'agriculture comme thème cette année.

[www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

## FORUM DES GESTIONNAIRES DES ESPACES NATURELS

**27 mars 2014 - Paris**

Le thème de cette édition : moderniser et simplifier les plans de gestion des espaces naturels.

<http://forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr/>

## RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

**10 au 12 avril 2014 - Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales, 66)**

Congrès des réserves naturelles : à l'invitation du conseil général des Pyrénées-Orientales, gestionnaire des RN de Cerbère-Banyuls et de Nyer.

## LE DOSSIER

NE MANQUEZ PAS EN AVRIL

### CHANGEMENT CLIMATIQUE, COMMENT ON S'ADAPTE ?



Les sites littoraux sont déjà confrontés aux effets du changement climatique. Tous seront confrontés aux évolutions de la faune et de la flore dans les années qui viennent. Comment anticiper ? Comment se faire une idée de ce qui risque de se produire sur mon territoire ? Autant de questions auxquelles scientifiques et gestionnaires tentent de répondre dans le prochain numéro d'Espaces naturels.